



PUBLIC NOTICE / AVIS D'AUDIENCE

Greater Moncton Rural Plan Regulation

Pursuant to Section 77 of the *Community Planning Act*, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the following proposed amendment to the *Greater Moncton Rural Plan Regulation- Community Planning Act*:

To re-zone lands on the Briggs Cross Road, Stilesville, as shown, having PID "00944900" being rezoned to Commercial-Retail (C1) from Agriculture (A) zone to permit an office building.

A Public Hearing concerning the adoption of the proposed amendment has been set for **Wednesday May 13th, 2015** at the Stilesville Community Centre, 1270 Gorge Road, Stilesville, commencing at 7 pm. This meeting will be held by staff of the Southeast Regional Service Commission on behalf of the Minister of Environment and Local Government.

Persons wishing to comment on the proposed amendment may do so in writing to Joanne Glynn, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Branch, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to Tracey Wade, Southeast Regional Service Commission- Sackville, 131H Main Street, Sackville, NB E4L 4B2. Written comments may be submitted to the above addresses until May 27th, 2015.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours located at the Southeast Regional Service Commission at 131H Main Street Sackville, NB (phone: 364-4701) or on-line at www.nbse.ca/planning

Règlement du plan rural de secteur d'aménagement du Grand Moncton

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 77 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au *Règlement du plan rural de secteur d'aménagement du Grand Moncton - Loi sur l'urbanisme* :

Rezoner les terrains portant les NID 00944900, situés sur le chemin Briggs Cross, Stilesville, comme l'indique le plan ci-contre, de Zone A - agriculture à Zone C1 - commerce et ventes au détail en vue d'établir un bureau.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue à 19 h **le mercredi 13 mai 2015**, au centre communautaire de Stilesville situé au 1270, chemin Gorge, à Stilesville, au Nouveau-Brunswick. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux sud-est au nom du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur le projet de modification à Joanne Glynn, directrice de la Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, ou à Tracey Wade, Commission de services régionaux du Sud-Est, bureau de Sackville, 131H, rue Main, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4B2. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 27 mai 2015.

On peut examiner le présent avis et le projet de modification durant les heures normales à la Commission de services régionaux du Sud-Est, au 131H rue Main, Sackville, Nouveau-Brunswick (téléphone: 364-4701), ou en ligne au www.nbse.ca/planning/fr/

